



eiopa
EUROPEAN INSURANCE
AND OCCUPATIONAL PENSIONS AUTHORITY

XBRL, Solvabilité II et le régulateur Européen AEAPP (EIOPA)

Paris – Se préparer au reporting Solvabilité II
Pierre-Jean Vouette, 23 octobre 2012

- Solvabilité II et Omnibus II
- La dimension reporting
- XBRL

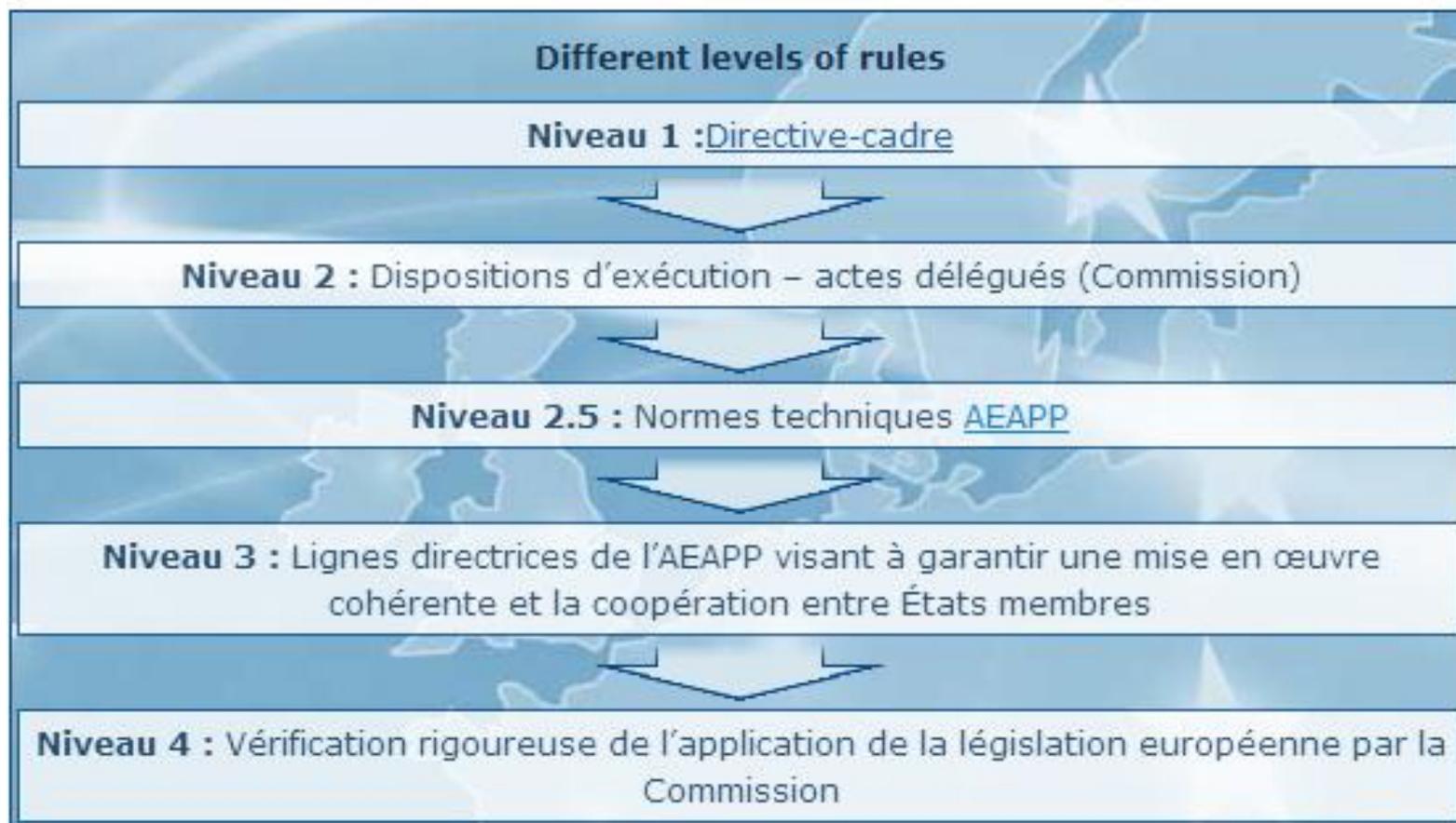
Le périmètre de Solvabilité II

eioπα



- 4 niveaux
 - Directive cadre [2009/138/CE du 25 novembre 2009]
 - Mesures d'implémentation (Commission – actes délégués)
 - Lignes directrices (CECAPP / CEIOPS)
 - Vérification de l'application (Commission)

- http://ec.europa.eu/internal_market/insurance/solvency/future/index_fr.ht



- Traité de Lisbonne (entrée en vigueur le 1er décembre 2009)
 - Actes délégués et Mesures d'exécution (art. 290 et 291 TFUE)
 - Actes délégués (Art. 290): sous réserve d'absence d'objection par le Parlement et le Conseil
 - Mesures d'exécution (Art. 291): doivent prévoir le mécanisme de contrôle de la Commission par les Etats membres

- Création de l'AEAPP / EIOPA au 1er janvier 2011
 - Article 8 règlement 2010/1094/CE:
 - Élaborer des projets de normes techniques de réglementation (*Art. 290*)
 - Elaborer des projets de normes techniques d'exécution (*Art. 291*)
 - Rendus ensuite juridiquement contraignants par la Commission

- Niveau 2: Actes délégués (*Commission*)
 - Environ 40 points.
- Niveau 2.5: Normes techniques (*propositions AEAPP, adoption Commission*)
 - De réglementation
 - D'exécution ← Reporting
- Niveau 3: recommandations et lignes directrices (*AEAPP*)
 - Destinées aux autorités de surveillance ou aux entreprises
 - Non juridiquement contraignantes
 - « Se conformer ou expliquer » ← XBRL

- Projet de norme technique AEAPP
 - Après consultation publique
- Commission statue sur l'approbation
 - dans les 3 mois
 - ou propose des modifications, ouvrant un délai de 6 semaines pour re-soumission
- Le Parlement ou le Conseil peuvent formuler des objections sur les normes techniques de réglementation (délais: 3 mois (+ 3 mois), ou 1 mois (+1 mois)).
- Le délai minimal est d'environ 8 mois.

Solvabilité II – La vision d'ensemble

eioπα



- Omnibus 2
 - Véhicule pour la mise en place du niveau « 2.5 ».
 - Toujours en discussions -> échéancier prévisionnel?
 - Etude d'impact « ex-ante » sur les engagements de long terme
 - Accord Trilogue
 - Vote au parlement
 - Proposition d'acte de Niveau II
 - ...
- Incertitude sur le contenu et la répartition entre niveaux

- AEAPP: élaboration de +/- 50 projets de recommandations et normes techniques, plus de 1500 pages
- Consolidation des projets de normes et recommandations en 2 documents
- Pré-consultation sur les projets
 - Notamment reporting (novembre 2011, rapport final juillet 2012)

- Situation actuelle:
 - o Non harmonisée
 - o Excel / XML
 - o Adapté aux situations nationales
 - o Problèmes d'interopérabilité (collèges, stabilité financière)

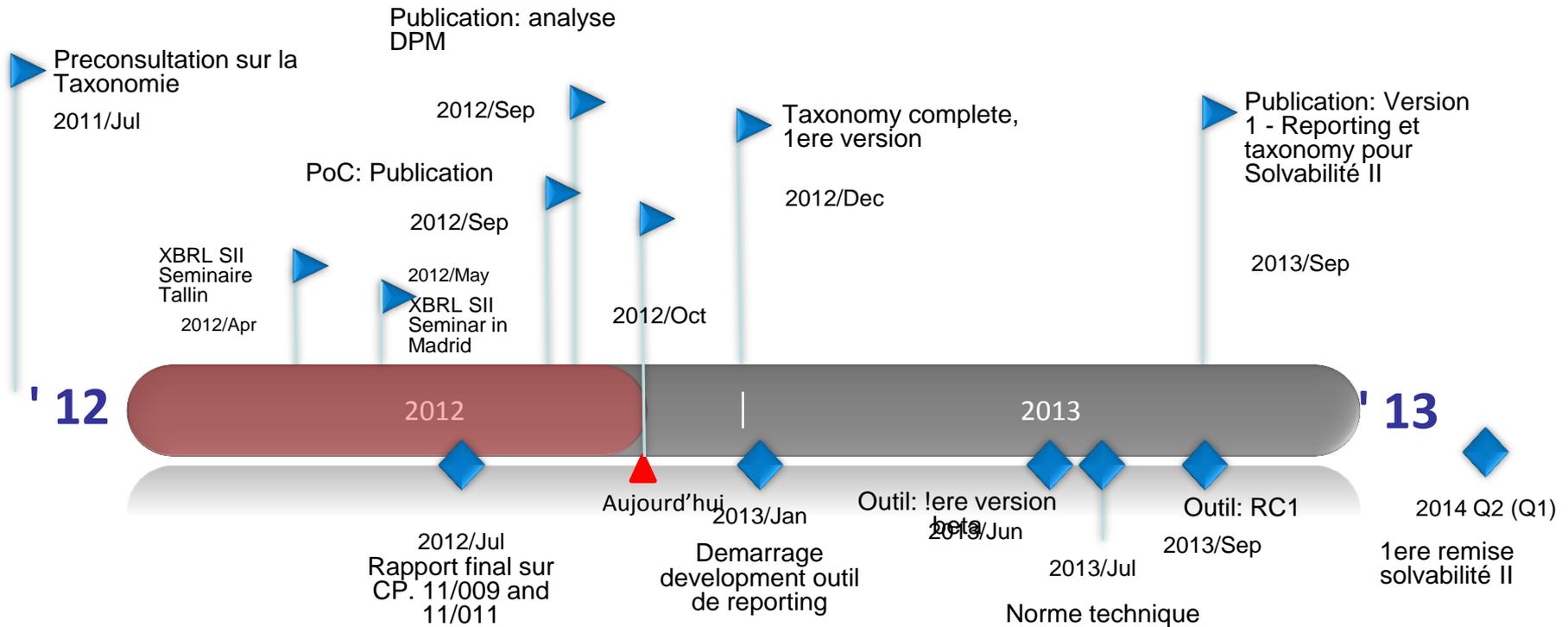
- Solvabilité II principes:
 - o harmonization maximale du reporting prudentiel
 - o Mise en oeuvre simultanée, remplacement des dossiers existants

- XML
 - Avec une méthodologie établie
- Adopté par EIOPA pour les échanges entre superviseurs
- Non obligatoire entre entreprises et superviseurs

- Principaux obstacles:
 - o Manque de ressources
 - o Délais contraints

- Development mutualisé
- Taxonomie (avec consultation)
- DPM
- Outil (non obligatoire) de génération d'instances
- Outil de validation ?

Taxonomie: échéancier



▶ Etapes.

◆ Dépendence externe

Questions ?

eiopa





eiopa
EUROPEAN INSURANCE
AND OCCUPATIONAL PENSIONS AUTHORITY

Merci !